

Règlement du Championnat National FSGT de VTT 2010



Validé le : 10 octobre 2009, modifié le 20 mars 2010

LE LABEL CHAMPION NATIONAL :

Est accordé à partir du moment où il y aura, dans chaque catégorie autorisée au moins 10 partants issues d'au moins 8 comités pour les épreuves hommes et 5 partants issues d'au moins 4 comités pour les féminines.

En dessous de ces quotas, le label **Critérium National Fédéral** est attribué ainsi qu'à chacune des 6 catégories de concurrents/tes plus jeunes (pupilles, benjamins minimes / garçons et filles), s'il y a au moins 5 concurrents/tes d'au moins 2 comités à chaque départ

La décision de diminuer ces cotas peut être prise à la fin des inscriptions lors d'une réunion avec des responsables fédéraux.

CRITERIUM DES JEUNES VÉTÉTISTES

Ces critères sont ouverts aux licenciés FSGT (licence omnisports FSGT)

Organisés en deux temps

- o 1^{er} gymkhana
- o 2^{ème} X country pour les pupilles et benjamin(e)s

Le même vélo tout terrain avec la même plaque numérotée sera utilisé pour les deux épreuves par le même concurrent.

REGLEMENT gymkhana à rajouter après validation

Catégories retenues :

Pupilles garçons / filles

Benjamin(e)s garçons / filles

Minimes garçons / filles

Pour les minimes 1 seule course X country

Chaque concurrent devra courir dans sa catégorie d'âge.

1. QUALIFICATION

Ces championnats sont ouverts aux licenciés FSGT (Licence omnisports FSGT). Le nombre maximal total des participant(e)s est limité à 500. La Fédération se réserve le droit de limiter le nombre de coureurs.

* -Chaque coureur doublement licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à six (6) épreuves VTT ou Cyclo-cross ou 50% des épreuves organisées dans le comité (4 pour les minimes et cadets) dont un championnat Départemental ou Régional ou inter régional entre le 01 juin 2009 et le 1^{er} Juin 2010. En fonction des réalités de la Région

* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional, ou à trois (3) épreuves VTT ou Cyclo-cross ou 50% des épreuves organisées dans le comité entre le 01 Mars 2010 et le 1^{er} Juin 2010.

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. de la saison en cours et possédant + de 200 points au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison précédente ne pourra prendre part à ces championnats de National FSGT 2010

* -De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé élite ou 1^{er} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points au cours des dernières saisons ne seront pas admis.

* -D'autre part, chaque coureur (H ou F) espoir, sénior, vétéran, masters doit avoir été licencié à la FSGT en 2009 pour être qualifié à ce championnat National FSGT 2010

* -Aucun champion régional, inter régional ou fédéral, de l'année en cours, et cela dans toutes les catégories des fédérations F.F.C. ou U.F.O.L.E.P. ne sera admis à participer à ce Championnat National F.S.G.T.

* -Ne seront pas admis les coureurs (H ou F) **engagés** à tous championnats de France FFC et championnats U.C.I. de l'année en cours. **Et cela dans toutes les catégories de valeur ou d'âge.**

* -Voir règlement national Article 15

2. LES 10 CATEGORIES DU CHAMPIONNAT NATIONAL :

CADET(TE) S	né(e)s en 1994 et 1995
JUNIORS (F. et G.)	né(e)s en 1992 et 1993
ESPOIRS	nés entre 1988 et 1991
SENIORS hommes	nés entre 1971 et 1987
VETERANS hommes	nés entre 1961 et 1970
MASTERS hommes	nés en 1960 et avant
SENIORS féminines	nées en 1971 et avant

TANDEM : une seule catégorie. Les équipages pourront être mixtes du point de vue des sexes, et des catégories d'âge (mais à partir des juniors inclus)

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge. A partir de la catégorie « cadet », un sur classement d'une catégorie d'âge peut être sollicité dans le seul cas d'une supériorité manifeste, et à condition **obligatoire** de produire un bilan médical complet, établi par un médecin du sport sur un plateau technique.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION AVANT LE **15JUN 2010**. SEULS SERONT ENREGISTRES CEUX PRESENTES ET VALIDES PAR LE COMITE DU COUREUR, ET ACCOMPAGNES DU REGLEMENT FINANCIER DES DROITS D'ENGAGEMENT

5 €uros PAR COUREUR

Pour le tandem c'est 2 coureurs donc 2 engagements

3. TENUE VESTIMENTAIRE

Les coureurs d'un même comité devront revêtir un maillot identique par catégorie. Les champions départementaux et régionaux de VTT devront revêtir leurs maillots distinctifs.

4. MATERIEL

Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves. Seule, l'utilisation d'un VTT est autorisée. Les roues devront avoir un diamètre maxi de 26 pouces et les pneus d'une largeur supérieure à 1.5 pouces (sauf pour les critériums de la jeunesse).

Le changement de roues et de vélo est interdit.

Tout(e) concurrent(e) qui passera la ligne d'arrivée avec un numéro de dossard différent du numéro de cadre sera disqualifié(e).

5. DOSSARDS ET PLAQUES DE CADRES

La prise de dossard se fera individuellement aux lieux et horaires indiqués dans le dossier préparatoire du championnat. Chaque dossard et plaque ne seront délivrés qu'après la vérification de la régularité de chaque licence fédérale qui sera gardée par l'organisateur et restituée à la fin de l'épreuve.

Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

Chaque concurrent(e) devra obligatoirement porter un dossard sur le maillot et une plaque de cadre. Des tranches de numéros seront attribuées suivant les catégories ci-dessus.

6. DEROULEMENT DES EPREUVES

L'appel des coureurs se fera nominativement, 15 mn avant le départ réel. Les positions sur la grille de départ se feront : champion sortant, champions départementaux et régionaux, anciens champions, comité organisateur, puis les autres comités suivant l'ordre d'inscription.

Tout(e) arrivant(e) sera classé(e) pas de délai d'élimination. Tous(tes) les concurrent(e) seront arrêté(e)s dès que le premier coureur de sa catégorie aura franchi la ligne d'arrivée.

7. RECOMPENSES FEDERALES

Chaque Champion(ne) se verra remettre le maillot de Champion Fédéral. Des médailles fédérales seront offertes aux 3 premiers de chaque championnat et de chaque Critérium. Le vainqueur du Critérium National se verra remettre un écusson et une écharpe « vainqueur du critérium National VTT FSGT ».

Coupees aux trois premiers du **Championnat National par comité** et au **Critérium National de la jeunesse par comité**

Un prix d'équipe avec label **Championnat National par comité** sera remis aux **3 premiers comités** par addition des 5 meilleures places des coureurs du comité sur les épreuves du Championnat National.

Un prix d'équipe avec label **Critérium National de la jeunesse par comité** sera remis aux **3 premiers comités** par addition des 5 meilleures places des coureurs du comité sur les épreuves du Critérium National

8. REMISE DES RECOMPENSES

Les maillots, médailles de la fédération ainsi que les bouquets et coupes offerts par l'organisateur seront remis lors de la cérémonie protocolaire mentionnée dans la plaquette d'informations.

Les prix d'équipe seront remis lors du protocole de clôture.

9. REPRESENTATION FEDERALE

Un jury fédéral sera constitué. Pour ce faire, chaque comité devra présenter un officiel par tranche de 10 coureurs engagés. Ils devront être **obligatoirement** inscrits sur le questionnaire d'engagement, afin que ceux-ci puissent être validés. Un membre du Collectif National des Activités Vélo est désigné pour représenter la Fédération, et aura le rôle exclusif de médiateur. Pour l'édition 2010, il s'agit de : Roland Geissert / Serge Duigou / Charles Erouart

10. RECLAMATIONS

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de **15 jours** après le Championnat à l'adresse suivante :

FSGT- RESEAU NATIONAL VTT
14/16, rue de Scandicci
98 508 PANTIN-CEDEX

